



SSIAD à horaires décalés SMD Lyon 4^{ième}

Service de Soins Infirmiers à Domicile avec *extension des plages horaires matinée et soirée*

Horaires d'intervention : de 7h à 11h et de 18h30 à 22h

DEMARCHES A EFFECTUER POUR BENEFICIER DU SSIAD AVEC HORAIRES DECALES SMD LYON

Une prescription médicale doit être établie.

Prendre contact avec l'Infirmière Référente du service.

Celle-ci effectuera une visite à domicile pour :

- ❖ présenter le fonctionnement du service
- ❖ connaître les besoins de la personne âgée
- ❖ planifier les soins (nature des interventions, fréquence) et la coordination avec d'autres intervenants tels que les Aides à Domicile, les portages de repas...

Une photocopie de l'attestation d'ouverture des droits d'assuré social sera nécessaire.

Les démarches d'ordre médical et administratives seront faites par l'infirmière référente.

Les soins sont pris en charge à 100% par la CPAM.

Le service intervient dès qu'une place est disponible.

La politique S.M.D. Lyon : Réalisation de prestations d'Aide, d'accompagnement et de soins auprès des personnes âgées ainsi que de services auprès de tout public à domicile.

PRESENTATION DU SERVICE

- Le SSIAD à horaires décalés SMD Lyon est intégré au Service de Soins à Domicile de Lyon 1^{er}.
- Il est financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lyon sous la forme d'une dotation globale de soins fixée par l'A.R.S. Direction Territoriale du Rhône.
- Il est **ouvert à tous les assurés sociaux de plus de 60 ans.**
- **Seule condition : habiter Lyon 4^{ième}.**

OBJECTIFS DU SERVICE

Les objectifs spécifiques du SSIAD à horaires décalés consistent à proposer des horaires d'intervention plus tôt le matin et plus tard en soirée qu'un SSIAD 'classique', afin de répondre aux attentes et besoins de certains patients (notamment pour l'aide au lever et au coucher).

- Accompagner la personne dans son vieillissement, en respectant son autonomie.
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.
- Eviter ou retarder l'admission en établissement.
- Assurer la coordination des intervenants auprès de la personne âgée.

CHARTES ETHIQUES ET DEONTOLOGIE

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Charte spécifique S.M.D. Lyon : solidarité, principe de libre choix, principe de non discrimination réciproque.
- Déontologie de l'association (Respect de la personne, de ses droits fondamentaux. Respect de sa culture et de son choix de vie).

COMPETENCES ET INTERVENTIONS DE L'EQUIPE SOIGNANTE.

- L'infirmière référente, l'infirmière, les aides-soignants (personnel diplômé) organisent les soins en lien avec le médecin traitant et l'infirmière libérale si besoin.
- Les soignants apportent une aide spécifique pour accomplir les actes essentiels de la vie courante :
 - ❖ soins d'hygiène, de mobilité, soins préventifs d'escarres, etc.
 - ❖ aide au lever et au coucher
 - ❖ surveillance (de l'état de santé de la personne, prise de traitement, alimentation...)
 - ❖ soins relationnels et éducatifs (accompagnement, conseils personnalisés...)
- Les soins techniques infirmiers (injections, pansements) sont faits par l'infirmière du service ou par une infirmière libérale, conventionnée avec SMD Lyon.
- En cas de défection du personnel soignant, l'infirmière référente assurera l'organisation de la nouvelle tournée.